CSA-R CND

15 septembre 2026

Un Comité Social d'Administration de Réseau exceptionnel du Commissariat au Numérique de Défense s'est tenu le mardi 15 septembre 2026 au Fort du Kremlin-Bicêtre. Présidé par le Commissaire au Numérique de Défense, le Général de corps d'Armée Erwan ROLLAND, ce CSA-R fait suite à la décision de **FO Défense** de ne pas siéger le 23 juin 2026, eu égard au peu d'information relative à la FabNum obtenu en amont.
La délégation **FO Défense** était constituée de Bruno DAGUIER, Danitza SCIARRINO, Ignazio FLORE, Cyril FABRE, Christophe PRADOURAT et Yannick LE HELLOCO.

En préambule des débats, M. FLORE, élu au CSA-R depuis de nombreux mandats, est mis à l'honneur pour la qualité de ses services rendus en qualité de technicien SIC de notre chaîne, mais également pour ses qualités intrinsèques de représentant du personnel.
Le GCA Rolland souhaite également mettre à l'honneur une agente de la FabNum décédée très récemment.

Après lecture des déclarations liminaires (voir la DL **FO Défense**), le GCA ROLLAND apporte quelques réponses : les calendriers de communication des CARTEC seront initiés en novembre pour une visibilité fin décembre. L'évocation d'un cycle de travail en 3x8 évoqué au « Move-to-SIA » n'est pas acté, il s'agit d'une possibilité dont les modalités devront être établies au préalable, si l'échéance de fin mars 2027 est compromise pour la migration vers l'IGCg-NG et le SIA 1.1.
Le projet de transformation de la FabNum sera présenté au CSA Ministériel du 14 octobre pour une parution sur l'arrêté ministériel du 1er janvier 2027. Un arrêté complémentaire couvrira les transformations autres du CND, notamment celles liées au COMNUMIA.
L'attribution d'une prime ATSEP pour les techniciens œuvrant sur la composante SMS (sécurité aérienne) est une revendication **FO Défense** depuis 6 ans déjà. Le CND continuera à porter ce point en tant qu'employeur même si la DRH-MD y reste fermée.

Le procès-verbal du CSA-R du 23 juin 2026 est validé.

Le secrétariat adjoint de la séance du jour revient à **FO Défense**, première organisation syndicale représentative à ce CSA.

Ordre du jour du CSA-R du 15 septembre 2026

- Point ressources humaines
- FabNum
- Organum Zonal
- Points divers et tour de table







Fédération Syndicaliste FO de la Défense, des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • www.fodefense.com

Point ressources humaines

a) Bilan CIA 2026

Le Complément Indemnitaire Annuel est cadré par :

- **Note n°5294 /DRH MD SRHC/NP :** Campagne CIA et PV 2026 au titre de 2025 du 31/03/2026.
- **Note n°2026/482/ARM/CND/SRHMC/CHANC PC/NP** : Campagne 2026 de versement du complément indemnitaire annuel pour l'année 2025 du 23 mars 2026.

Le Complément Indemnitaire Annuel est lié à l'engagement professionnel des agents et à leur manière de servir. Un montant de référence est fixé pour chaque corps, avec possibilité de modulation en fonction des performances, selon des critères d'évaluation définis en lien avec le CREP (missions, réalisation des objectifs, investissement professionnel, capacité à travailler en équipe, implication dans les projets innovants…).

Les montants CIA du MinArm restent inchangés, pour rappel :

CORPS	MONTANT		
	Montant de référence	Montant laissé à la main des chefs d'organismes	Montant de construction budgétaire
Niveau 1	1500 +300	1800 +200	2000
Niveau 2	900 +100	1000 +50	1050
Niveau 3	620 +50	670 +30	700

Niveau 1 : 502 agents (77 administratifs / 425 techniques)

- 5 agents en dessous du montant de référence au regard de leur manière de servir
- 1 distorsion négative (agent promu ICD en 2025)
- 3 agents à 0€ (aucun jour de présence en 2025)
- 22% des agents ont obtenu moins de 2000€

Niveau 2 : 1371 agents (136 administratifs / 1235 techniques)

- 14 agents en dessous du montant de référence au regard de leur manière de servir
- 3 agents à 0€ (aucun jour de présence en 2025)
- 10 distorsions positives
- 2 agents au maximum réglementaire
- 49% des agents ont obtenu moins de 1050€

Niveau 3 : 412 agents (167 administratifs / 245 techniques)

- 7 agents en dessous du montant de référence au regard de leur manière de servir
- 4 agents à 0€ (aucun jour de présence en 2025)
- 9 distorsions positives
- 4 agents au maximum réglementaire
- 55% des agents ont obtenu moins de 700€

A noter que pour cette année, les chefs de service ont porté leur regard et leur arbitrage sur les attributions individuelles. Quelques agents n'avaient pas reçu leur CIA sur le traitement de juillet, la régularisation à été effectuée sur le traitement du mois d'Août.
FO Défense reste votre interlocuteur pour remonter toute problématique relative au versement CIA.







b) Travaux de revalorisation des ASC

La note de DRH-MD/SRHC du 13 avril 2026 précise que si « l'examen de chaque situation est obligatoire, à minima tous les 3 ans », l'application d'une revalorisation des agents sous contrat n'est pas un droit, n'est ni automatique ni obligatoire et est laissée à l'appréciation de l'employeur qui peut ainsi valoriser les agents les plus méritants. Exception faite des ASC « numériciens » qui, depuis 2025, sont revalorisés tous les ans (contre 3 ans pour les autres filières ASC).

Nombre de points alloués aux **revalorisations triennales** : 660 points, pour 17 agents

	Vivier examiné (ETP)	Agents retenus (ETP)	Nombre de points	Moyenne	€ / mois	€ / annuel
Niv1	15	10	485	48,5	238,6	2 863,4
Niv2	6	5	145	29,0	142,7	1 712,2
Niv3	2	2	30	15,0	73,8	885,6
Total	23	17	660		3 247,2	38 966,4

Nombre de points alloués aux **revalorisations annuelles** : 4 615 points, pour 333 agents

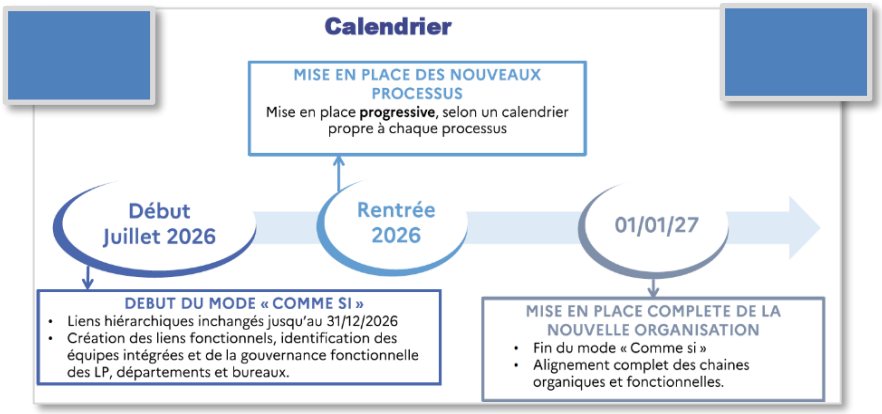
	Vivier examiné (ETP)	Agents retenus (ETP)	Nombres de points	Moyenne	€ / mois	€ / annuel
Niv1	245	225	3 477	15,5	76,0	912,4
Niv2	115	101	1 092	10,8	53,2	638,3
Niv3	16	7	50	7,1	35,1	421,7
Total	376	333	4 619		22 725,5	272 705,8

Mme NAVELLOU précise que très peu d'agents sous contrat en CDI n'ont pas eu de revalorisation et que la totalité de l'enveloppe de points et plus encore a été utilisée par le CND.

FabNum

a) Mode « Comme-Si »

En l'absence de l'Ingénieure Générale des Mines Céline ENTFELLNER, le point d'étape « FabNum » est présenté par son adjoint le GBR HOEZ.
Depuis le lancement du mode « comme si » au 1er juillet 2026, la FabNum est entrée dans une coexistence à deux chaînes, fonctionnelle et organique, avec un ajustement des processus et des organisations d'ici la fin de l'année. Selon le directeur adjoint de la FabNum, la dynamique est très positive et les remontées des chefs de formations administratives font état d'agents motivés pour rendre pleinement opérationnelle la FabNum.









Jusqu'au 31/12/2026, le mode « Comme-Si » impacte les missions des agents comme suit :

- Chaque agent poursuit ses activités actuelles, en suivant les nouveaux processus fonctionnels au fur et à mesure de leurs mises en place.
- Lettre de mission et prise en compte (notation) des activités complémentaires occupées en mode « comme si » portant sur l'année 2026.

L'agent reste sur son poste actuel, sa chaîne hiérarchique restant inchangée.

Les encadrants préfigurateurs officialisent les nouvelles missions jusqu'à la fin de l'année 2026, chacun ayant reçu une lettre de mission à caractère générique (150 exemplaires), complétée par un mandat technico-organisationnel. Pour le GBR HOEZ, la sélection drastique de ces nouveaux encadrants (compétences et diplômes) est gage d'une Fabrique du Numérique de qualité, il faut s'en féliciter.
A compter du 1er janvier, la CARTEC et la fiche de poste de chaque encadrant définira ses missions.

Pour **FO Défense**, cette situation n'est pas aussi « rose » qu'affichée. En effet, quid des agents refusant de régresser au 1er janvier 2027 ? Quid des agents en désaccord avec l'organigramme présenté ? Quid des agents se sentant dès-à-présent désarmés de leurs fonctions actuelles ? Quid des ICD de notre chaîne sans diplôme de niveau 5, que devons-nous en déduire de leurs compétences ?

Les agents adoptent le mode « comme-si » à marche forcée : le traitement d'une partie des encadrants de la FabNum est fait sans considération et engendre des mal-être propagés à tout niveau. A quoi faut-il s'attendre pour les niveaux 2 et 3 ?

b) Arrêté de transformation

Le projet d'arrêté de transformation présenté au CSA Ministériel du 14 octobre concerne d'une part les suppressions de postes impactant principalement des postes d'encadrement mais également les postes d'agents impactés par une modification substantielle de +50% de leur fiche de poste actuelle.

	Modification substantielle de poste	Suppression de postes		Délocalisation de poste	
FA	Nb PC concernés	Nb PC concernés	Nb PM concernés	Nb PC concernés	Nb PM concernés
DIRECTION CENTRALE	5	3	0	-	-
POAEP	15	20	15	-	-
POCIP	15	25	20	-	-
PODEV	25	10	13	-	-
POHEB	40	20	16	-	-
POSA	25	15	20	-	-
TOTAL	**125**	**93**	**84**	-	-
		177		-	

La FabNum frappe fort en supprimant les chefs de « section » et « division », puisqu'au total 177 postes d'encadrement sont supprimés puis recréés dans l'organisation future sur des fonctions « chefs de bureau », « d'expert technique », « traitant »...
FO Défense s'interroge : ces chiffres sont-ils définitifs ?

Mme NAVELLOU précise que ces chiffres seront revus avec une légère hausse avant validation, pour faire rentrer dans le dispositif du Plan Annuel de Transformation 2027 des agents supplémentaires au besoin. S'agissant des modifications substantielles de la fiche de poste : l'agent peut l'accepter ou s'y opposer. Un dialogue et un accompagnement sera fait par le CND pour chaque agent concerné.

FO Défense souhaite connaitre les critères retenus lors du « casting » des chefs de la FabNum ? Le GBR HOEZ affirme qu'il a fallu faire des choix car, inévitablement, rapprocher le « build du run » amène à une chefferie rationnalisée. Les nominations ont été faites à la fois sur les souhaits, les diplômes, les parcours







professionnels de chaque postulant, tout en offrant un équilibre entre les personnels issus du build et du run. Ne pas être chef, ce n'est pas déchoir, c'est une autre façon de faire une carrière ascendante pour des profils d'experts.

c) Future organisation et typologie des postes de la FabNum

La Fabrique du Numérique sera organisée en un échelon central et 4 organismes extérieurs :

- **Pôle expertise et pilotage des lignes de produits** (PEP LP)
- **Ligne de produits Infrastructures, réseaux et cloud** (LP IRC)
- **Ligne de produits Outils ministériels communs** (LP OMC)
- **Ligne de produits Applications métiers** (LP AM)

Chaque organisme est découpé en départements (19), eux-mêmes découpés en bureaux (53). Chaque bureau sera composé d'un effectif de 15 à 20 personnes réparties sur différentes affectations géographiques.

Typologie des postes d'encadrement en 2027

Sous réserve homologation CARTEC par la DRH-MD fin 2026

- Une légère diminution de l'encadrement jusqu'au niveau « bureau »

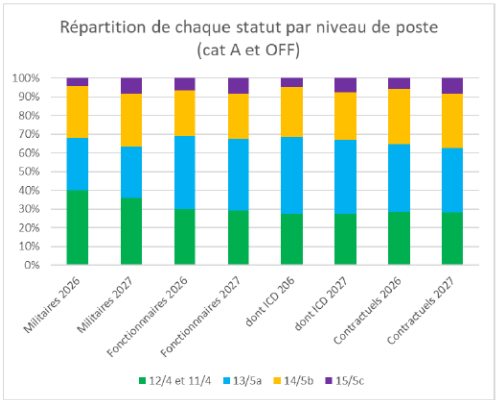
	2026	2027	Différence
N-1 FABNUM (~ pôle, ligne de produit)	11	11	0
N-2 FABNUM (~ centre, département)	41	39	-2
N-3 FABNUM (~ bureau, division)	89	76	-13
Total	141	126	-15

- Un équilibre civils/militaires maintenu sur les postes d'encadrement (N-1 à N-3)
 - 52% de civils encadrants en 2026
 - 50% de civils en préfiguration pour 2027

- Une part importante des fonctionnaires cat A préfigurent des postes d'encadrement

	Officiers	Fonctionnaires cat A	Contractuels ASC1 et ICT	Tous niveaux 1
Proportion encadrants / population totale	34%	22%	10%	17%

- Une progression des niveaux de responsabilité
 - Proportion plus grande de postes NR 13 à 15
 - Pas nécessairement à des postes d'encadrement (chefs de projet, experts, etc.)



- Parmi les civils occupant en 2026 des postes de niveau 12 à 14, **16 se voient proposer des postes d'un niveau supérieur en 2027 (dont 10 ICD).**

- Aucune baisse de niveau sur les postes proposés







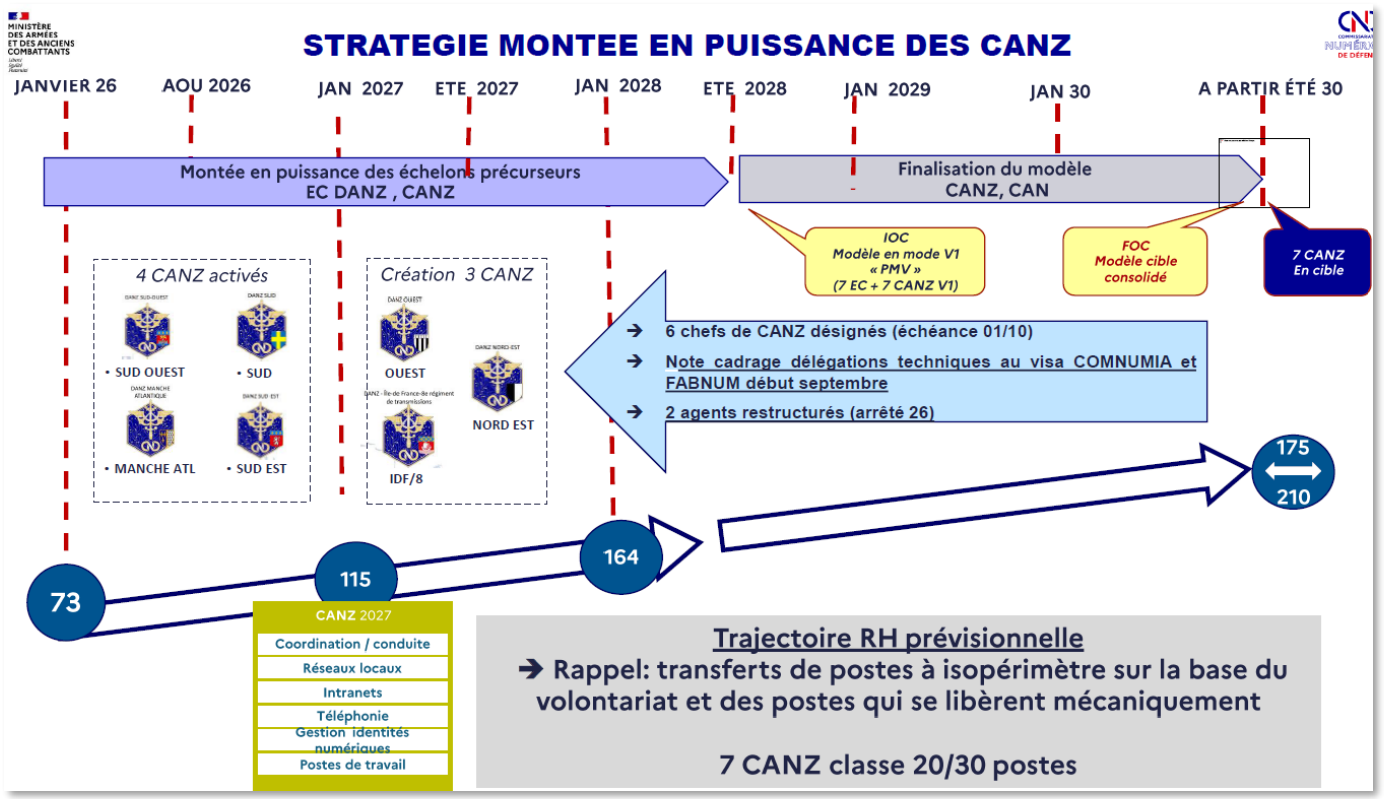
La Direction de la FabNum assume le fait que des catégories A (niveau 1), actuellement encadrants, occuperont dans la nouvelle organisation des postes techniques pour « reprendre la maitrise de nos architectures, de nos systèmes », car aujourd'hui ce sont les prestataires qui ont les « clefs du camion ». Actuellement, un chef de projet peut faire du build ou du run - demain il fera les deux. Le CND va ainsi profondément transformer son fonctionnement « projet », c'est une transformation systémique qui est lancée.

L'arrêté de transformation est attendu au plus vite début 2027. Sa publication enclenchera le processus des AMR pour un grand nombre d'agents, et eux seuls auront le droit de décider ce qui leur convient ou pas. **FO Défense** sera présente à chaque AMR pour représenter, conseiller et faire valoir le droit de tous les concernés.

■ ORGANUM Zonal

a) Les CANZ

À date, les CANZ Sud-Ouest, Manche-Atlantique et Sud-Est sont activés, les premiers fanions ayant été reçus dès avril 2026. Les CANZ Ouest, Nord-Est et IDF seront montés à compter d'octobre 2026, puis suivra le CANZ Sud. Les DANZ ont joué un rôle prédominant dans la création des CANZ, ce qui explique l'avance prise sur la projection calendaire initiale.



A noter :

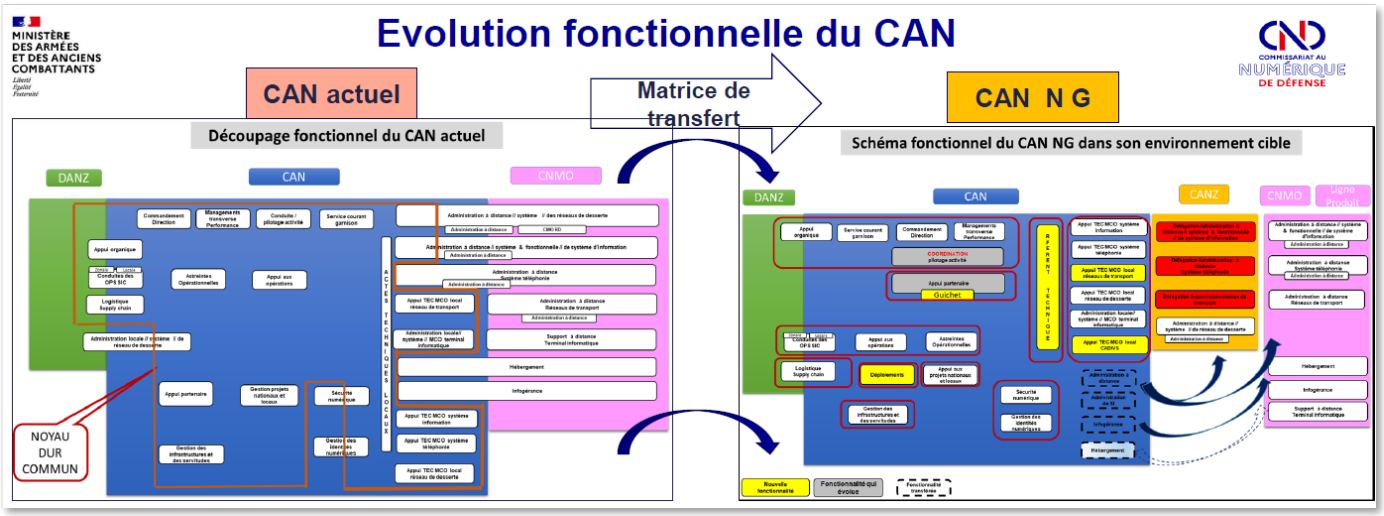
- Sur la trajectoire 115 cela correspond à 16 postes par CANZ.
- Délégations de droits : une trentaine officialisée entre POSA – POHEB et COMNUMIA



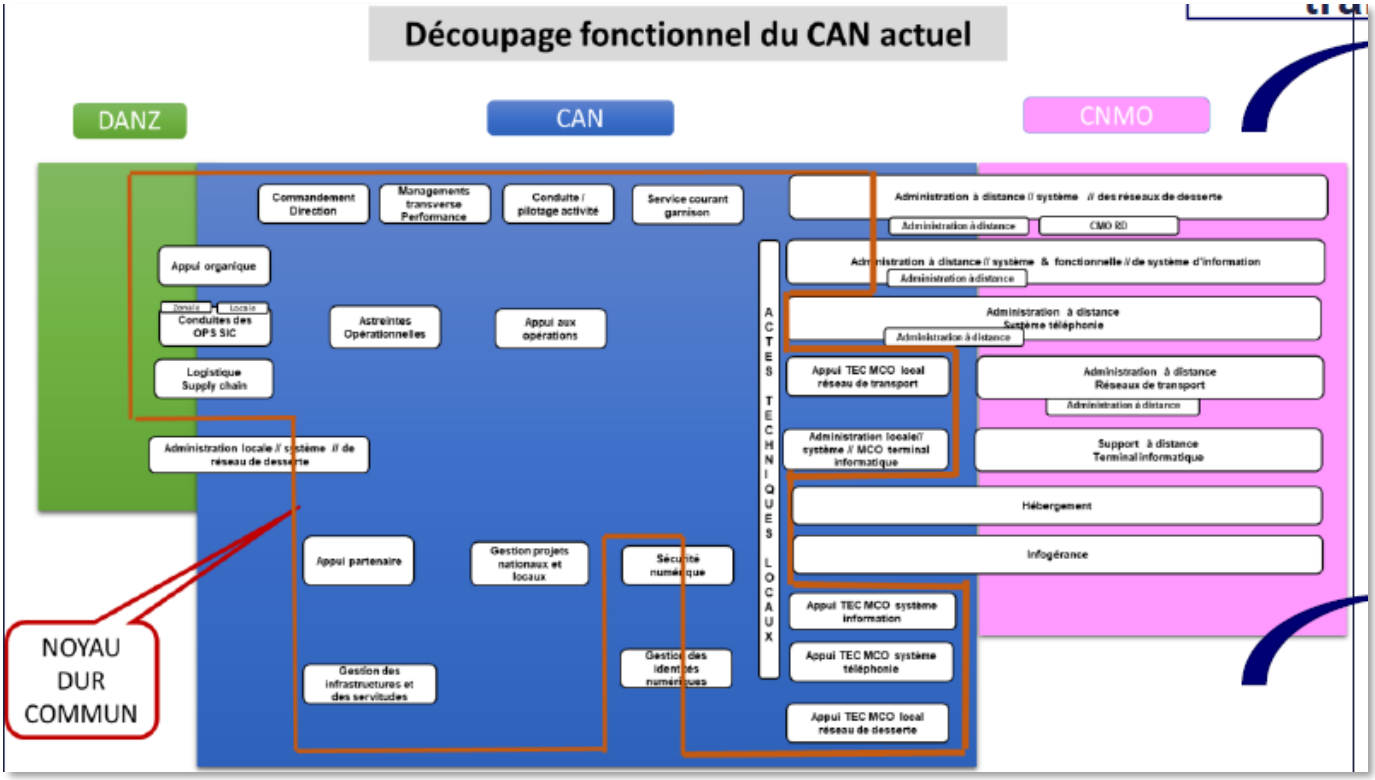




b) Les CAN et CAN « NG »



En détails :



La représentation en blocs fonctionnels fait apparaitre :

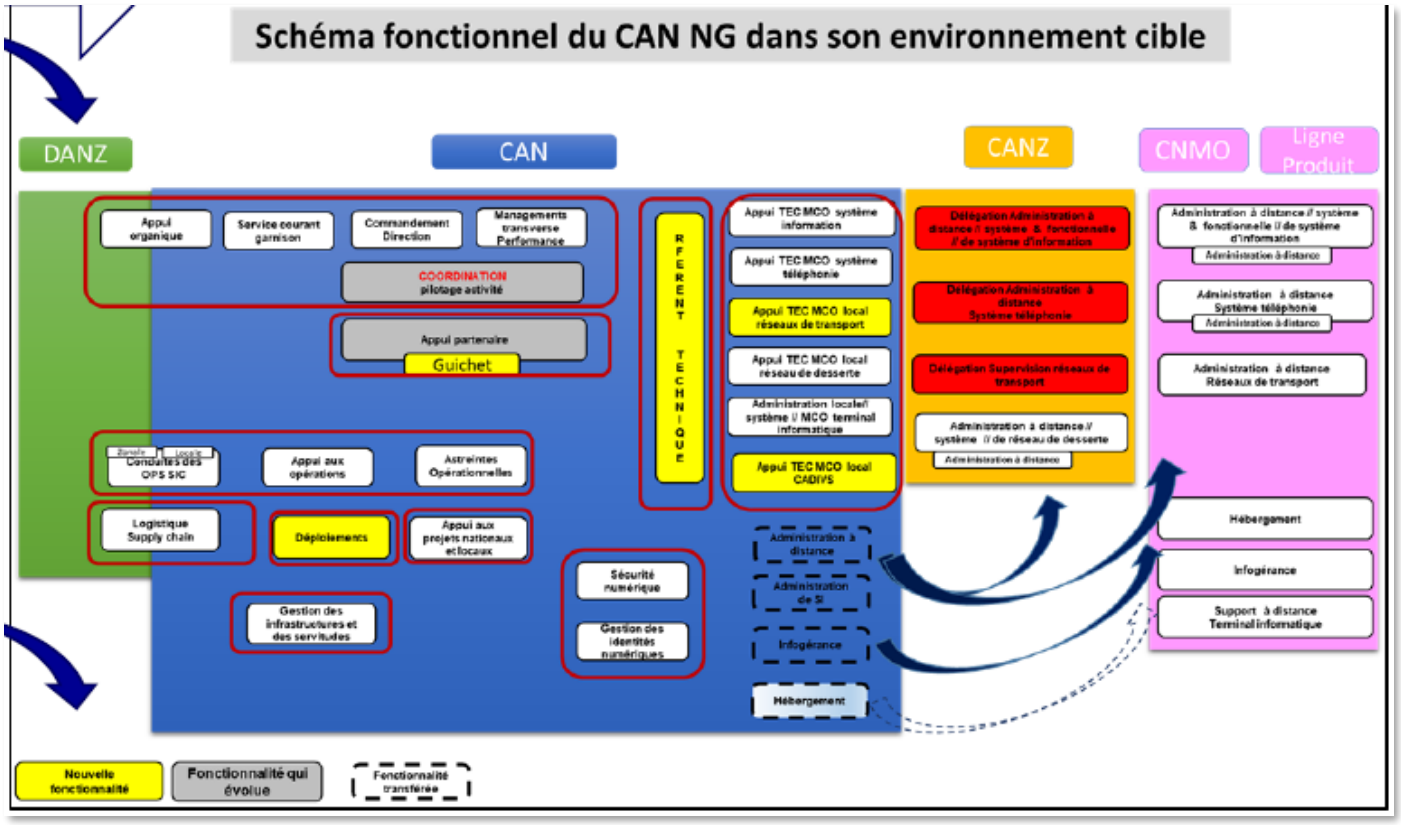
- un noyau dur de fonctionnalités communes à tous les CAN ;
- des fonctionnalités présentes uniquement dans certains CAN (spécifique partagé entre plusieurs CAN et hyper spécifique mise en œuvre dans 1 seul CAN) ;
- des fonctionnalités en dehors du périmètre du CAN ;
- des fonctionnalités persistantes en raison d'un héritage de systèmes en fin de vie (LEGACY) ;

➔ **Mais il est établi que le LEGACY ne doit en aucun cas structurer le modèle cible théorique.**









Le CAN NG demeurera l'échelon indispensable de l'appui SIC zonal recentré sur les actes techniques de proximité. Il se définira comme l'unité du CND « experte SIC de proximité, au contact du terrain, garant de la réactivité et la proximité avec les bénéficiaires ».

c) Finaliser le faire-faire

Le COMNUMIA avait initié 2 expérimentations destinées à alléger les équipes étatiques des CAN, de missions chronophages et rébarbatives pour les recentrer sur des tâches techniques à haute valeur ajoutée.

- *Marché pour l'accompagnement des prestataires intervenants sur le terrain*

Cet accompagnement souvent souligné comme un « irritant » par les équipes techniques a maintes fois été évoqué par **FO Défense** en CSA-R CND. Dédier des personnels de niveau 2 et 3 à l'accompagnement de prestataires pendant des jours, voire une semaine complète, est vu comme une tâche « non-valorisante » pour le personnel concerné.
De ce fait, une expérimentation menée par la DANZ Manche-Atlantique a permis de définir un cadre et un mode de fonctionnement pour un marché dédié d'ores et déjà inscrit au plan de charge 2027.

FO Défense se félicite de cette solution, dont l'impact ne sera pas anodin pour les équipes projets des CAN ou DAN qui pourront dorénavant consacrer leur temps à des études techniques, FEB, et recettes de prestations SIC. Il est à noter que ce marché aura quelques restrictions, notamment pour les zones sensibles « Très Secret » de certaines emprises militaires. Il est envisagé le recours à une réserve opérationnelle pour ces surveillances de travaux.







- *Configuration des PC DR sur plateformes zonales*

Au lancement de l'Organum Zonal, il était annoncé une volonté forte d'externaliser la masterisation des PC DR sur des plateformes zonales au détriment des techniciens systèmes familiers à cette mission.

FO Défense, soucieuse de préserver les compétences techniques des agents du CND, s'est toujours opposée à cette expérimentation lancée à marche forcée dans les DANZ Sud-Est et Sud-Ouest.

Cette expérimentation fait le constat d'une prestation à 7 chiffres et d'une logistique compliquée pour le dispatching des postes de travail vers les différentes emprises du MinArm. Finalement, la masterisation des postes DR restera au sein des CAN et des droits MECM sont désormais offerts aux DAN de manière transparente, via l'outil SOS développé par le CNAD de Rennes, permettant des masterisations de postes plus efficientes et rapides.

FO Défense ne peut que se satisfaire de ce maintien de compétence en interne des CAN. Pour autant, on peut déplorer que seule la facture prohibitive a fait tendre la balance vers le bon sens et non l'argumentaire des techniciens concernés, soucieux de conserver leur savoir-faire et la qualité du service rendu.

FO Défense restera vigilante tout au long du prochain mandat du CSA-R 2027-2031 afin que ce dossier ne revienne pas sur la table pour une externalisation future.

■ Points divers et tour de table

FO Défense souhaite revenir sur le transfert de compétences CAN → CANZ, notamment l'administration de DFS. Le contre-amiral PIOCHAUD précise que les droits d'administration actuels détenus par les CAN sont des droits « résiduels » ayant perduré au travers de différentes transformations. Ces droits ne sont pas pérennes, et les groupes de travail menés avec les différentes DANZ ont conduit à la même approche : il faut garder un niveau technique à chaque échelon du COMNUMIA, les droits d'administration seront ainsi positionnés dans les CANZ. Pour autant, les CAN ne sont pas démunis puisqu'au travers de l'outil SOS, les techniciens disposeront de droits MECM propre à leurs missions, eux-mêmes gagneront ainsi en autonomie.

FO Défense demande qu'une communication descendante soit faite vers les techniciens des CAN pour les réconforter dans le maintien de leurs missions actuelles.

Le commissaire Général au Numérique de Défense ROLLAND souhaite que les CAN actuels contribuent activement aux futurs CAN NG pour gagner ainsi en efficacité et rapidité. « Nous devons « réinventer » nos métiers, avancer et ne pas s'arque bouter sur certains points tels que les droits d'administration. » Le GCA Rolland souligne en ce sens l'implication forte des chefs de CAN aux travaux tenus ces derniers mois pour construire un modèle de CAN NG répondant aux exigences du soutien de proximité d'aujourd'hui et de demain.

Avant son départ de la séance plénière le GCA ROLLAND salue le retour à la table de l'ensemble des organisations syndicales à ce CSA-R.

Pour **FO Défense**, le maintien des masterisations des PC DR à la main des techniciens des CAN est une victoire et surtout un apaisement, face à des doutes qui subsistent depuis de longs mois.
FO Défense se veut force de propositions en demandant dès à présent une autonomie des CAN pour les postes classifiés. Certes, l'outil SOS n'est pas déployé sur le classifié, mais la FabNum doit s'y projeter dès à présent et travailler de concert avec le COMNUMIA : cela s'appelle le rapprochement du build et du run.







Un CSA-R riche en échange et surtout riche en compréhension sur la FabNum du fait de la présentation des slides dédiées par le GBR HOEZ – Adjoint de la FabNum.

Sa communication claire et structurée a permis de comprendre en séance où nous en sommes actuellement, et où nous serons demain lorsque cette transformation systémique du « mode projet SIC » du CND sera terminée. Gardons à l'esprit toutefois que sans l'arrêté de transformation CND « FabNum », le mode « Comme-Si » perdurera quelques temps et mettra ainsi à mal des agents voués à ne plus être « encadrants ».

L'organum zonal s'inscrit dans une rapidité calendaire bien au-delà des attentes, notamment grâce aux nombreux agents civils volontaires pour rejoindre les postes de chefs de CANZ. Les GT menés par les DANZ doivent apporter de nouvelles perspectives métiers pour les techniciens du soutien de proximité à la fois sans casser « le modèle actuel » et sans révolutionner « le modèle futur ».

Le dernier CSA-R de la mandature se tiendra avant les élections professionnelles.

Le 15 octobre 2026

Vos représentants FO Défense au CND :

Ignazio FLORE, DANZ Sud-Ouest - ignazio.flore@intradef.gouv.fr
Bruno DAGUIER, FABNUM / POCIP BRUZ - bruno.daguier@intradef.gouv.fr
Danitza SCIARRINO, DANZ Nord-Est - danitza.sciarrino@intradef.gouv.fr
Emmanuel NIATI, SLA/ SICL KB - emmanuel.niati@intradef.gouv.fr
Eric CHAINTREUIL, DANZ Sud-Est - eric.chaintreuil@intradef.gouv.fr
Christophe PRADOURAT, DANZ Sud - christophe.pradourat@intradef.gouv.fr
Yannick LE HELLOCO, DANZ Manche-Atlantique - yannick.le-helloco@intradef.gouv.fr
Cyril FABRE, DANZ Sud-Est - cyril-l.fabre@intradef.gouv.fr

Ne restez pas seul face à l'administration, pensez FO !







CSA-R CND

Comité Social d'Administration de Réseau du Commissariat au Numérique de Défense

du 15 septembre 2026

Mon Général, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis ce jour suite à notre demande formulée lors du CSA-R du 23 juin dernier. Les membres élus **FO DEFENSE** avaient pris la décision de ne pas siéger faute d'obtenir la mise en œuvre effective du plan d'accompagnement des transformations, la présentation des CARTEC 2026 et 2027 ainsi que l'organisation et les missions claires et précises du CND et de ses services à horizon octobre 2026.
Force est de constater qu'à ce jour nos questions restent sans réponses.

Depuis, l'organigramme du mode « As-if » est officiel mais non finalisé. Les futurs chefs de bureaux et de départements sont déjà en ordre de bataille pour déchiffrer leur feuille de mission. Avez-vous la certitude que celles-ci sont suffisamment claires et explicites ? Ont-ils les moyens de rassembler et de fédérer leurs futures équipes ? La FabNum est lancée en mode « As-if » depuis le 1er juillet 2026 et, au 1er janvier 2027, celle-ci dira « au revoir » aux pôles concernés emportant au passage 93 agents civils actuellement « manageur / encadrant », soit plus de 40% des agents concernés par le futur arrêté de transformation 2027.
FO DEFENSE est déjà en ordre de marche pour accompagner et défendre ces nombreux agents et dénonce d'ores et déjà les effets de bord identifiés (régression, perte de NBI, changement de groupe IFSE…).
FO DEFENSE sera présente à chaque antenne mobilité reclassement (AMR) et veillera à la bonne application du plan d'accompagnement des transformations qui en découlera.
L'AMR ne garantit pas aux agents qui seront restructurés le maintien dans le bassin d'emploi et des responsabilités équivalentes.

I – Point ressources humaines

FO DEFENSE vous avait alerté sur le délai tardif de communication des notifications du CIA. De nombreux agents du CND gérés notamment par le CMG de Saint Germain en Laye n'ont pas perçu leur CIA sur le traitement du mois de Juillet.
Combien ont été impactés par ce retard ? Chaque situation individuelle a-t-elle été traitée ?

Fédération Syndicaliste FO de la Défense, des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

Concernant la revalorisation des agents sous contrat, à la lecture des éléments fournis par l'administration il apparait que 12% des agents sont exclus de celle-ci. Comment expliquez-vous cet état de fait ?

II – FabNum

Il a été imposé aux managers de la FabNum de se positionner sur des intitulés de postes sans certitude géographique, sans aucune vue sur l'ETR, le contenu, le taux d'encadrement, la NBI et avec obligation de choisir un poste sans fonction d'encadrement.
Aucune lettre d'organisation stipulant les missions et les moyens de chacun n'a été émise.
FO DEFENSE dénonce ce mode « As-if » mettant sous pression ses managers.

Dans le cadre de la mise en place de ces fonctions d'encadrement, et par voie de fait de subordination, **FO DEFENSE** rappelle l'obligation de respecter le statut de chaque agent par un positionnement idoine dans l'organigramme.
L'absence de CARTEC rend impossible l'analyse fine des chiffres. L'exemple en est la typologie des postes d'encadrement en 2027.

III – Organum Zonal

FO DEFENSE constate une volonté de nouvelles suppressions de droits au sein des CAN. Comment gagner la bataille des effectifs sans considération de l'expérience, sans valorisation des personnels en poste ?

Sur des projets d'ampleur et sensibles tel que le déploiement des réseaux classifiés, les restructurations en cours ne facilitent pas les actions des techniciens dont les métiers perdent en attractivité. Les niveaux de délégation de droits ne sont pas encore identifiés, les acteurs FabNum ne répondent plus, preuve en est des incidents qui ne peuvent être traités. Et pourtant une certaine pression est subie par les différents Centres avec menace de cadencement de travail en 3x8.

Pour **FO DEFENSE**, il faut utiliser les compétences là où elles existent et attribuer au plus vite des droits aux CAN. Cela permettrait aux équipes techniques de vérifier les prérequis avant réalisation des actions qui leur incombent et ainsi cesser les missions rébarbatives sur des sites éloignés sans outil à disposition.

FO DEFENSE se permettra d'intervenir en séance sur les différents points.

Mon Général, Mesdames, Messieurs, merci de votre attention.

Paris, le 15 septembre 2026

Fédération Syndicaliste FO de la Défense, des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com